

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA - Cohésion territoriale et appui aux communes – Conservatoire à rayonnement départemental

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURÉ : CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE ET LOGISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION « JAZZ A SAINT-SAT »**

N° 2023 - D - 403

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Est approuvée la convention de partenariat pédagogique et logistique passée entre l'association « Jazz à Saint-Sat » située 1 rue de la Mairie à Saint-Saturnin et GrandAngoulême pour le Conservatoire Gabriel Fauré.

**Article 2** – Dans le cadre d'échanges réciproques, la convention a pour objet de déterminer les modalités administratives et techniques entre les parties en vue de la réalisation des actions suivantes :

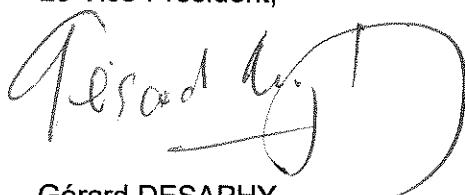
- Mise à disposition de matériel de backline du Conservatoire à l'association,
- Mise à disposition d'une scène pour le Big Band par l'association dans le cadre du Festival « Jazz à Saint-Sat »,
- Mise à disposition d'entrées gratuites au festival à destination des élèves des ateliers de jazz et du Big Band.

**Article 3** – Ce partenariat est conclu du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 décembre 2026 et aucune contrepartie financière n'est prévue entre les deux parties pour la réalisation de ces évènements.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services de GrandAngoulême est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 22 DEC. 2023

Pour le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture  
Le : 22 DEC. 2023  
Affiché ou notifié  
Le : 22 DEC. 2023